

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-MR-04 Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mauritanie L'action sera menée à l'endroit suivant: Nouadhibou, Nouakchott et dans la zone côtière du pays
Montants concernés	Coût total estimé: 14 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 14 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation GIZ / OIT
Code CAD	110, 313, 321
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A9. Création de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.1. Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours
Durée de la mise en œuvre	48 mois
Bénéficiaires de l'action	Au moins 9 000 bénéficiaires directs

1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Le développement de la pêche est une priorité pour l'Etat mauritanien. Dans ce contexte, le pays vient d'adopter sa nouvelle Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Économie Maritime à l'horizon 2015-2019, dont l'intégration du secteur, à l'économie nationale, est l'une des lignes principales. Le projet proposé s'intègre dans cette stratégie.

Sur la base de l'analyse sectorielle, les principaux freins au développement et à la création d'emplois dans le secteur de la pêche artisanale sont liés aux problèmes de structuration du secteur privé, au nombre insuffisant d'infrastructures adaptées pour les débarquements, la transformation et le conditionnement, à l'absence d'un système de distribution et de commercialisation efficace, et au volume insuffisant de travailleurs qualifiés dans les filières créatrices de valeur ajoutée. En effet, la transformation à forte valeur ajoutée est très inférieure au potentiel.

A partir des problématiques identifiées et en cohérence avec la Stratégie Nationale, le projet propose de travailler sur le cadre juridique, l'amélioration de la qualité des produits de la pêche et des infrastructures de valorisation ainsi que sur le renforcement des capacités de gestion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des microentreprises (MPE) à travers une approche de développement global de la « chaîne de valeur » halieutique et la mise en place de formations professionnelles, par alternance entreprise/école, au cœur du dispositif national de formation, tout en valorisant des différents outils et méthodologies techniques développés par l'OIT, tels que Gérez mieux votre entreprise (GERME) et Formation pour le Renforcement de l'Autonomie Économique des populations Rurales (TREE).

Ce projet conjoint à la GIZ et l'OIT vise à améliorer l'employabilité des jeunes. La cible concerne les jeunes demandeurs d'emploi (hommes et femmes, diplômés ou non) en âge d'apprendre et de travailler et les migrants en retour ou potentiels candidats à la migration. Le programme touchera au moins 9 000 bénéficiaires directs pendant les quatre ans d'exécution (48 mois).

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

Emploi et chômage des jeunes. Aujourd'hui, les jeunes de 15 à 35 ans constituent la force potentielle de travail en Mauritanie, car ils représentent plus de 60% de la population en âge de travailler. La répartition des chômeurs indique une forte représentation de la tranche d'âge des 20-34 ans. Cela traduit une grande difficulté à entrer sur le marché du travail. Le taux de sous-emploi global de 15,2% en 2010, est la preuve de l'incapacité de l'économie à répondre aux sollicitations de la population. Le cas des jeunes inactifs (ceux qui ne sont ni dans le système éducatif, ni occupés) est une préoccupation majeure pour les autorités nationales.

Les opportunités de création d'emplois dans le secteur de la pêche. Le secteur des pêches crée environ 55 000 emplois, ce qui représente environ 3% de la population active du pays et près de 30% des emplois formels au niveau national. Le sous-secteur de la pêche artisanale joue un rôle clé en termes de création d'emplois, en contribuant à 80% de l'emploi du secteur. La richesse générée par le secteur est évaluée entre 6 et 10% du PIB. La création d'emplois a une marge de croissance non négligeable.

Le manque de développement de la chaîne de valorisation. La transformation à forte valeur ajoutée est pratiquement inexistante pour les produits de la pêche artisanale. Cette activité se pratique, dans la plupart des cas, de manière informelle, sans encadrement juridique précis et ne bénéficie d'aucun accompagnement institutionnel suffisant ou

d'infrastructures adéquates. Du point de vue organisationnel, il existe des structures bien définies au niveau national, comme des fédérations et autres associations professionnelles, pour la plupart des coopératives ; néanmoins, les PME et MPE de valorisation des produits de la pêche ne sont pas suffisamment structurées. L'une des origines de cela est le manque d'organisation de la production qui pourrait être un moteur de création d'emplois. De plus, les services d'appui aux entreprises (SAE) ne sont pas orientés vers ce secteur de la transformation. Une marge de croissance est donc non négligeable alors que le chômage des jeunes est l'une des préoccupations majeures pour les autorités nationales

Le manque d'infrastructures adaptées. Les installations de traitement de la production sont en très mauvais état et les services fournis sont insuffisants. Il existe un seul port de pêche artisanale dans le pays et il a dépassé quatre fois sa capacité maximale d'accueil d'embarcations. L'absence d'infrastructures adaptées pour le débarquement, le stockage et la conservation puis la valorisation est un constat de l'ensemble du secteur de la pêche artisanale, en Mauritanie. Pour y remédier, le développement d'infrastructures et d'industries de valorisation est l'une des orientations de la Stratégie 2015-19. En effet, il est prévu la promotion de pôles de développement intégrés, en cohérence avec les politiques de lutte contre la pauvreté d'une part et de l'aménagement du littoral, d'autre part. La mise en place de points de débarquement aménagés (PDA), le long de la côte mauritanienne, serait donc une solution pertinente et en cohérence avec les politiques nationales.

Le dispositif de formation n'est pas adapté aux besoins réels du marché. Le manque de travailleurs qualifiés dans les filières de valorisation est un frein pour le développement de cette niche d'emplois. La qualification de la main d'œuvre sur les normes sanitaires et les différents modes de valorisation est nécessaire. Malgré un dispositif de formation professionnelle existant, notamment à l'Académie Navale et ses établissements rattachés, il n'est pas en mesure de pourvoir suffisamment de professionnels pour le développement du secteur.

2.2. Contexte sectoriel

La Stratégie Nationale des pêches 2015-19, adoptée au plus haut niveau, cadre la réforme du secteur halieutique en Mauritanie. Les objectifs majeurs de cette stratégie consistent en la gestion durable de la ressource halieutique d'une part et à la contribution du secteur à la croissance économique du pays par la création d'emplois et l'augmentation de la valeur ajoutée. Les attendus sont des bénéfices pour l'économie nationale et garantir la sécurité alimentaire. L'atteinte de ces objectifs demande un renforcement voire un développement massif des capacités à mettre à disposition de ce secteur.

Le projet proposé est complémentaire de la nouvelle Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Économie Maritime 2015-2019. Plus précisément, il est en ligne avec son troisième axe qui vise à Renforcer l'intégration du secteur à l'économie nationale.

Le Projet suit la logique d'intervention de la coopération allemande (GIZ) en la matière. En effet, le Programme de Gestion des Ressources Naturelles a été mis en place par la GIZ, pour accompagner le gouvernement mauritanien à relever le défi d'exploiter durablement ses ressources naturelles.

Le projet s'inscrit également dans le cadre du Programme de Promotion du Travail Décent (PPTD) qui est l'Accord Cadre entre le gouvernement de la Mauritanie et l'OIT. Le PPTD compte trois axes prioritaires : 1) la promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieux urbain et rural ; 2) le renforcement et l'extension de la protection sociale ; 3) l'instauration d'une culture du dialogue social pour promouvoir la paix sociale et le développement des entreprises.

La Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) identifie les priorités nationales pour les quinze années à venir. Sa rédaction est en cours par le gouvernement de la Mauritanie, avec l'appui des partenaires du développement. La SCAPP est actuellement en phase de consolidation et le secteur de la pêche est un axe majeur. Dans ce contexte, l'Union européenne (UE) est en train d'unifier sa programmation pour améliorer la coordination et l'efficacité de son aide pour le développement. L'inclusion, la jeunesse et la création d'emplois sont au cœur des réflexions et des axes d'actions de l'UE. Le projet proposé est en cohérence avec ces axes, en définissant la création d'emplois décents pour les jeunes comme instrument de développement durable et soutenable sans omettre l'équité du genre, avec l'emploi des femmes.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

La Coopération Allemande peut s'enorgueillir d'une expérience longue de plusieurs décennies dans le secteur de la pêche en Mauritanie. Mise à part les deux dernières années, le cœur du dispositif a toujours été l'assistance-conseil auprès des structures en charge de la politique sectorielle « pêche ». Pour une meilleure efficacité, cet appui a toujours été complété par des actions ciblées visant l'élaboration d'outils de mise en œuvre de cette politique. Cela concerne notamment :

- La surveillance des activités de pêche (mise en place d'un Système National de surveillance des navires par satellites [Vessel Monitoring System, VMS]), le renforcement du contrôle et de la police des pêches, la gestion des données du secteur à travers un Système d'Information Intégré, etc.) ;
- Les outils de mise en œuvre de la Stratégie sectorielle (élaboration des plans d'aménagement des pêcheries, mise en place d'outils de gestion de la production en partenariat avec le secteur privé, organisation des pêcheries, aux niveaux national et international [Maroc, Sénégal] pour les stocks partagés).

Dans toutes ces actions, l'orientation vers la plus-value économique et sociale durable a toujours été un objectif proposé aux partenaires (qu'ils soient publics ou privés). De ce point de vue, le renforcement des capacités et des compétences des acteurs et la création massive d'emplois pour accompagner la politique des pêches ont toujours guidés la programmation de la GIZ.

De la même façon, la Coopération Allemande a participé à la validation de la nouvelle politique des pêches, avec une orientation sur la durabilité des ressources par l'établissement de quotas par pêcherie ainsi que le lancement en janvier 2015, au plus haut niveau du gouvernement, d'une initiative de transparence dans le secteur de la pêche (FITI).

D'autre part, le projet proposé s'appuie également sur l'expérience et l'expertise de l'OIT dans le renforcement de compétences, la structuration du secteur privé pour stimuler la productivité et la création d'opportunités décentes pour les jeunes, notamment les sans-emplois et potentiels migrants. En effet, la mise en valeur de ressources humaines est le renforcement du secteur privé sont des piliers clé des stratégies de l'OIT pour la création d'emploi décent. Dans ce sens, l'OIT a développé des outils qui mettent l'accent sur la création et l'amélioration des petites entreprises comme stratégie pour créer davantage et de meilleurs emplois pour les femmes et les hommes, comme le Programme de formation en gestion Gérez mieux votre Entreprise (GERME) et, également, la Formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales (TREE) qui est un programme élaboré par le Département des compétences et de l'employabilité de l'OIT et conceptualisé en suivant les principes de la formation au niveau communautaire. Il favorise la création de revenus et le développement local, en mettant l'accent sur le rôle des compétences

et des connaissances pour engendrer de nouvelles possibilités économiques et possibilités d'emploi en vue de développer des activités économiques durables

En Mauritanie, l'OIT travaille depuis des années, en collaboration avec les mandants tripartites, sur des actions concrètes favorisant l'emploi décent, les droits des travailleurs, le dialogue et la protection sociales. En ce qui concerne l'emploi des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche, le pays a été bénéficiaire, entre autres, des projets suivant: Bonne Gouvernance des Migrations de Main d'œuvre et son lien avec le développement ; Promotion du dialogue social dans le secteur de la pêche ; et Emploi productif et travail décent des jeunes de la Mauritanie.

A l'heure actuelle, l'OIT apporte son appui au pays dans les domaines suivants : la promotion de l'emploi des jeunes, l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi, la conduite d'une enquête sur la main-d'œuvre, la lutte contre le travail des enfants, l'appui au système national de statistiques, et l'appui à la finalisation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel.

L'OIT travaille actuellement sur plusieurs initiatives, en lien avec la thématique du projet: Chantier école d'entretien routier en Mauritanie, Appui à la finalisation de la politique nationale de l'emploi et renforcement du système d'information sur le marché de l'emploi et la formation en Mauritanie (SIMEF), Amélioration de l'employabilité des jeunes et des capacités des PME par le développement du sous-secteur du BTP en matériaux locaux et de la formation professionnalisante dans le chantier école de construction (PECOBAT) et Projet Protection Sociale. Le projet GAP FISH, de l'OIT, (Programme d'Action contre le travail forcé et la traite dans le secteur de la pêche) est également dans sa première phase d'exécution. Ce projet international auquel la Mauritanie fait partie, vise à promouvoir la protection des travailleurs de la pêche et à garantir leurs droits. Un réseau mondial de spécialistes travaillant dans les départements techniques de l'OIT à Genève et dans plus de 60 bureaux dans le monde, dont un en Mauritanie, appuie la mise en place de ce projet.

L'Union européenne est l'un des principaux bailleurs de l'OIT.

Enfin, il faut mentionner que le projet proposé s'inspire aussi de l'expérience conjointe GIZ/OIT pour la mise en œuvre d'initiatives de développement de chaînes de valeur. Un exemple des actions de partenariat entre la GIZ et l'OIT est le Guide pour la sélection des chaînes de valeur, publié en 2015. Il s'agit d'un outil centré sur l'identification de chaînes de valeur porteuses pour la création d'emploi et de richesses, sur la base de critères clairs et à travers des processus participatifs.

3.2. Actions complémentaires

Le nouvel accord de pêche conclu en 2016 avec l'Union européenne s'attache à développer l'emploi dans le secteur, via différentes mesures inscrites dans l'accord mais aussi à travers l'appui sectoriel qui bénéficie à la Mauritanie. L'appui sectoriel finance plusieurs projets en cours dans le secteur, surtout en matière d'infrastructures: routes et lignes électriques pour le désenclavement du point kilométrique (PK) 28, désenclavement et construction du port de Tanit, des aménagements à l'EPBR (port artisanal) et au Port Autonome de Nouadhibou, réhabilitation, construction et équipement de classes à l'Académie Navale, construction du nouveau siège de l'IMROP, et autres. Les activités proposées par le Projet ne dupliquent pas celles financés par l'appui sectoriel, au contraire, elles se développent dans une logique de complémentarité. Une des mesures de l'accord stipule que les bateaux battant un des pavillons européens doivent employer un pourcentage défini de main d'œuvre mauritanienne. Les obligations de débarquements ont été élargies. Une autre mesure vise à réserver aux flottilles mauritaniennes l'accès à la pêcherie de poulpes dans les eaux nationales et à la pêche des

pélagiques en zone côtière (20 miles nautiques des côtes) afin de favoriser le développement de la pêche locale.

Le gouvernement allemand (BMZ), dans le cadre de l'initiative « Un monde sans faim » (SEWOH) finance un projet complémentaire, le Projet d'Appui à la Pêche Artisanale (PASA)¹. Il vise à garantir la sécurité alimentaire et augmenter les revenus de la Mauritanie, par l'appui au développement de la pêche artisanale et piroguière. L'axe d'action retenu est d'augmenter la qualité de la production halieutique afin de permettre de développer leur transformation, et donc une valeur ajoutée. Cette orientation vise à utiliser la ressource halieutique pour l'alimentation humaine et non pour la fabrication de farine de poissons. Ainsi, l'utilisation de la ressource est optimisée. Il est de même avec la Coopération financière réalisée par la KfW, qui appui la surveillance côtière au travers entre autre un ensemble de mesures de renforcement des capacités et des compétences y relatives.

De son côté, la Banque Mondiale finance également un projet complémentaire, WARFP (West African Regional Fisheries Program). L'objectif est d'améliorer le développement des moyennes et petites entreprises du secteur de la pêche, ainsi que l'emploi. En Mauritanie, le projet vise essentiellement la filière « poulpes ».

En ce qui concerne l'Agence Espagnole de Coopération au Développement (AECID), une proposition de projet complémentaire au présent projet a été soumise également au Fonds fiduciaire de l'Union européenne, cette fois pour la « Promotion de l'emploi et d'amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux côtiers, jeunes et femmes », bien que ne ciblant que la zone géographique du nord de la Mauritanie et notamment la ville de Nouadhibou. Ce projet voisin au projet GIZ/OIT s'adresse prioritairement aux jeunes pêcheurs artisanaux et aux femmes travaillant dans la transformation du poisson de la partie nord mauritanien.

Tous ces projets vont devoir s'appuyer sur un développement massif des capacités. De plus, la demande d'approvisionnement en produits de pêches de qualité augmente.

Pour répondre à ces besoins, l'Académie Navale vient d'être créée pour améliorer les capacités de la main d'œuvre nationale et promouvoir la création d'opportunités pour les jeunes du pays. Cette initiative repose sur l'expérience de l'ancienne École Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP). Le Projet proposé appuiera cette initiative. En effet, elle offre un cadre pour améliorer le système de formation professionnelle et permettre l'adéquation de la main d'œuvre à la demande (en mettant l'accent sur l'insertion effective des jeunes). L'accent portera sur l'amélioration de l'efficacité des politiques d'emploi des jeunes et de leur employabilité par des formations en alternance, dans des centres de formation et dans des chantiers écoles. L'alliance GIZ/OIT devrait permettre d'exploiter à la fois la solide expérience de la GIZ en termes de coopération technique dans l'accompagnement de la politique des Pêches et l'expertise internationale de l'OIT en ce qui concerne la création d'emploi décent pour les jeunes.

En ciblant l'adéquation des emplois du secteur de la pêche à la demande accrue de main d'œuvre qualifiée, ainsi que les capacités entrepreneuriales, la GIZ, en partenariat avec l'OIT, pose les bases nécessaires au développement du secteur des pêches, en complément des autres opportunités d'appui existantes (notamment de la Banque Mondiale et de l'Union européenne). De plus, la GIZ place son action sous la tutelle du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM).

¹ Le PASA cherchera une synergie opérationnelle avec une des banques de développement de la place, telles que la KfW et/ou la BM, car le développement du concept dépendra sensiblement des opportunités d'investissement qui se proposeraient au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le projet proposé créera également des synergies avec les initiatives de l'OIT pour le développement de l'employabilité de la main d'œuvre (approche « chantier école » et appui à la formulation de la nouvelle politique nationale de l'emploi). Il s'inscrit de surcroît dans la prévention du travail forcé dans le secteur des pêches.

Ce nouveau partenariat GIZ/OIT va également permettre, par le mandat déjà formulé entre le consortium et le MPEM, de créer un mécanisme de coordination efficace. Il inclura les services étatiques, les organisations de la société civile, les bénéficiaires et le secteur privé, comme vecteur de création d'emploi.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Le projet proposé fait partie d'une alliance entre la GIZ et l'OIT. Cette alliance, nouvellement créée, est directement partie prenante des mécanismes de coordination plus ou moins formalisés, notamment le Groupe Pêches de l'Union Européenne (GUEP). Ce groupe se réunit de manière plus régulière depuis 2014, en associant davantage d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF), comme la Banque Mondiale et la FAO. Par conséquent, les activités prévues suivent une logique de coordination intégrée entre l'ensemble des structures et des acteurs actifs dans le secteur des pêches. De toutes manières, le projet s'intègre dans la politique sectorielle de la pêche et se développera en étroite collaboration avec les acteurs clés du secteur tels que les associations de la société civile, les représentants de travailleurs et du secteur privé, le Système de Nations Unies (SNU), les partenaires du développement, etc. ... En complément à cela, le projet s'intégrera dans les mécanismes de coordination existants tels que le GUEP.

Le projet contribuera de cette façon au renforcement de la coordination entre les structures de gestion professionnelles liées à la pêche et à une meilleure coordination des actions dans le domaine. Il appuiera la structuration de la filière de la pêche, notamment en ce qui concerne la transformation et la valorisation des produits halieutiques, mais aussi en termes de structuration des coopératives de transformation.

Sur les 5 résultats à atteindre par le projet proposé par l'AECID, c'est principalement l'appui à la formation professionnelle des pêcheurs, des femmes et des jeunes au sein des institutions spécialisées (ISSM/Académie Navale, CQFMP, la FNP et l'ISM) qui demandera une organisation conjointe et étroitement alignée, raison pour laquelle un comité de pilotage conjoint pour les deux projets AECID et GIZ/OIT semble s'imposer si les deux projets sont approuvés.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif global de l'action est:

- contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés des populations et de migration irrégulière, en augmentant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Le(s) objectif(s) spécifique(s) est/sont les suivants:

- Promouvoir la création d'emplois dans le secteur de la pêche pour accroître les opportunités économiques des jeunes et potentiels migrants et stabiliser la population au niveau local.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Les jeunes demandeurs d'emploi (hommes et femmes, diplômés ou non) en âge d'apprendre ou de travailler et les migrants et potentiels migrants. Le programme touchera au moins 9 000 bénéficiaires directs pendant les quatre ans d'exécution (48 mois).

4.3. Résultats escomptés et principales activités

Le projet propose une stratégie à plusieurs niveaux. Du point de vue opérationnel, cela se traduit par:

- Au niveau macro, il s'agira d'améliorer le cadre juridique et institutionnel approprié au développement de la filière de valorisation des produits halieutiques, à travers un appui technique aux structures chargées de la gestion de la ressource.
- Au niveau méso, le projet mettra en œuvre des points de débarquement aménagés (PDA), c'est-à-dire, des plateformes multifonctionnelles qui permettront d'améliorer les conditions de travail et d'hygiène à travers l'application des normes et standards internationaux dans les zones de débarquement actuelles, de renforcer l'efficacité globale et d'améliorer la qualité des produits de la pêche. Le projet déploiera une stratégie de formation en alternance, centrée sur l'apprentissage pratique dans des conditions réelles : des formations dans des centres publics seront suivies par une étape d'apprentissage pratique dans ces Points de Débarquement Aménagés.
- Au niveau micro, les PDA en tant que pôles de développement, et en lien avec des services d'appui aux entreprises permettront de renforcer les coopératives, PMA et MPE pour qu'ils deviennent des unités de gestion solides. Le projet prévoit que la gestion des PDA et des services qui y sont associés soit aux mains des coopératives locales qui seront épaulées pour cela et assureront la durabilité à long terme du système.

Les résultats escomptés sont donc les suivants:

Résultat 1. Le cadre institutionnel, responsable de la gestion de la pêche est renforcé et des nouvelles normes législatives sectorielles sont développées pour assurer la création d'emploi décent et la gestion durable de la ressource.

Activité 1.1 Sur la base d'une analyse sectorielle croisée, qui inclut l'ensemble des acteurs de la pêche, renforcer le cadre de gestion administrative du secteur de la pêche à travers l'amélioration des compétences des responsables techniques des autorités concernées par des formations techniques et par l'élaboration d'outils opérationnels (**Responsable : GIZ**)

Activité 1.2 Renforcer le cadre réglementaire régissant les activités de valorisation et de commercialisation des produits halieutiques comme base pour la création d'emploi décent (**Responsable : GIZ**)

Activité 1.3 Mettre en place des mesures d'amélioration de conditions de travail et de sécurité des travailleurs du secteur de la pêche artisanale pour réduire les accidents en mer et faire de la filière un secteur plus attirant pour les jeunes et potentiels migrants (**Responsable : OIT**)

Résultat 2. L'offre de formation nationale est renforcée, adaptée aux besoins locaux et permet l'insertion effective de demandeurs d'emploi.

Activité 2.1 Renforcer le système d'information sur le marché du travail existant dans le secteur de la pêche pour améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande réelle du secteur et promouvoir les opportunités et les niches d'emplois (**Responsable : OIT**)

Activité 2.2 Concevoir et mettre en place une ingénierie de formation formelle et continue (conception, développement/mise à jour et mise en place des curricula de formation) orientée vers les métiers de la chaîne de valeur de la ressource halieutique (en coordination avec les différentes structures rattachées à l'Académie Navale et les représentants du secteur privé) en adéquation avec les nécessités réelles du secteur des pêches, en assurant le développement des compétences et les opportunités d'emplois pour les jeunes, les femmes et les tranches des populations les plus vulnérables **(Responsable : OIT)**

Activité 2.3 Renforcer les capacités des centres de formation du dispositif national dans les métiers, tout au long de la chaîne de valeur du secteur de la pêche, à travers l'amélioration des compétences pédagogiques et techniques des formateurs par des programmes de formation de formateurs et la fourniture de l'équipement nécessaire **(Responsable : OIT)**

Activité 2.4 Renforcer les compétences et les capacités des jeunes et migrants potentiels par des formations spécifiques insérantes/professionnalisantes dans la transformation, la valorisation et la commercialisation des produits halieutiques et dans les métiers connexes (entretien de navires, réparation d'engins de pêche, mécaniciens, etc.) **(Responsable : OIT)**

Activité 2.5 Accompagner les jeunes et potentiels migrants sortant des formations pour faciliter leur suivi et leur insertion socioprofessionnelle en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement existants. **(Responsable : OIT)**

Activité 2.6 Elaborer et mettre en place une stratégie de sensibilisation/communication autour des métiers de la pêche fondée sur une connaissance anthropologique approfondie du milieu social et culturel des pêcheurs artisanaux **(Responsable : OIT)**

Résultat 3. Un réseau de micro-pôles de transformation et de valorisation (points de débarquement aménagés), répartis le long de la côte est créé et permet d'accroître la capacité de transformer, conserver et valoriser les produits de la pêche, tout en assurant les conditions sanitaires conformément aux normes d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

Activité 3.1 Cartographier les coopératives de valorisation de produits halieutiques et évaluer leurs capacités managériales et techniques ainsi que leurs besoins formatives et d'équipement **(Responsable : OIT)**

Activité 3.2 Améliorer la base de connaissances sur la chaîne de valeur des espèces commercialisables à travers l'élaboration de matériel technique spécifique et adapté à la réalité nationale, en mettant l'accent sur le rôle des femmes et les opportunités de développement pour elles dans la chaîne de valeur halieutique **(Responsable : OIT/GIZ)**

Activité 3.3 Concevoir suite à une analyse circonstanciée approfondie et mettre en place un réseau avec jusqu'à 4 plateformes multifonctionnelles pour améliorer le processus de valorisation des produits de la pêche afin d'accroître la valeur économique, la qualité et l'hygiène des produits halieutiques ainsi que la structuration globale de la filière. **(Responsable : GIZ).**

Activité 3.4 Mettre en place un mécanisme de gestion locale des PDA capable de garantir la pérennisation des actions à travers le renforcement et accompagnement des coopératives locales tout en suivant une approche fondée sur des analyses anthropologiques et socioculturelles **(Responsable : OIT)**

Activité 3.5 Accompagner les coopératives et leur accorder le soutien nécessaire pour la gestion des activités de transformation et de valorisation, pour améliorer leurs capacités

de négociation et l'accès au financement et pour accueillir des jeunes de la formation par alternance (**Responsable : OIT**)

4.4. Analyse des parties prenantes

Le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) et les établissements sous sa tutelle. La mission du MPEM est de concevoir, coordonner, promouvoir et assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique étatique dans les domaines de la pêche, de l'océanographie, de la marine marchande et de la formation maritime. Les structures suivantes, rattachées au MPEM participeront au projet : l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), l'Office National d'Inspection Sanitaire de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA), la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP) et la Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP), entre autres.

Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Modernisation de l'Administration (MFPTMA). Le MFPTMA a pour mission général d'élaborer et d'appliquer la politique nationale en matière du travail, de migration de travail et de sécurité sociale ainsi qu'en matière de fonction publique.

Le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication (MEFPTIC). Le MEFPTIC a pour mission générale de concevoir, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, d'insertion, de formation technique et professionnelle, des Technologies de l'Information et de la Communication et de la poste. Les structures suivantes, rattachées au MEFPTIC, participeront au projet : l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ).

Académie Navale. L'Académie Navale est un dispositif de formation composé de cinq établissements, placé sous la tutelle du Ministère de la Défense Nationale et qui compte avec la collaboration d'autres ministères liés à la question de la pêche, de la formation et de l'emploi. Parmi ces établissements, le projet envisage de renforcer la collaboration notamment avec deux, à savoir a) le Centre de Qualification et de la Formation aux Métiers de la Pêche (CQFMP), qui est chargé des formations de courte durée sur la transformation artisanale destinée aux femmes et des techniques de commercialisation ; et b) l'Institut des Sciences de la Mer (ISM) qui est chargé de la formation des cadres et agents de l'administration publique et privée ainsi que de la recherche appliquée.

Les organisations socioprofessionnelles, les associations de la société civile, le secteur privé et les partenaires du développement. La Fédération Nationale de la Pêche (FNP), la Fédération Nationale de la Pêche Artisanale (FNPA), la Fédération Libre de la Pêche Artisanale (FLPA), la Fédération des Mareyeurs de Mauritanie (FNMM), les coopératives des pêcheurs, les ONG (OXFAM, Mauritanie 2 000, etc.), les partenaires du développement (AECID, KOICA, AFD, etc.). Ces institutions appuieront la stratégie du projet en ce qui concerne le renforcement de capacités des coopératives et du secteur privé.

4.5. Risques et hypothèses

Les principaux risques ainsi que les mesures d'atténuation prises en considération sont les suivants:

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Les politiques de pêche ne se poursuivent pas	F	Le projet met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance globale du secteur et l'appui aux politiques sectorielles et d'emploi
Les bénéficiaires ne s'impliquent pas dans les activités du projet	M	La stratégie de mise en œuvre du projet est fondée sur une approche sociologique qui assurera l'appropriation du projet
Les formations n'attirent pas l'intérêt des jeunes	F	Les jeunes seront pris en charge par le projet
Les centres de formation ne sont pas capables de dispenser les formations	F	Une analyse des capacités sera menée et une stratégie de renforcement adaptée sera mise en place
Le marché interne n'est pas prêt à absorber les produits de la valorisation halieutique	F	Des analyses approfondies de la chaîne de valeur des produits de la pêche permettront d'adapter l'offre à la capacité d'absorption du marché
Les jeunes et potentiels migrants sortants des formations ne sont pas insérés dans le marché de travail	M	Les coopératives absorberont une partie des jeunes et potentiels migrants sortants des formations et des actions d'insertion seront mises en place

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

Hypothèse	Probabilité (E/M/F)	Importance (E/M/F)
Le pays reste stable du point de vue politique	E	E
Les prix des produits halieutiques demeurent stables pendant la période du projet	E	E
Les quantités débarquées restent au niveau des dernières années	M	E

4.6. Questions transversales

Du point de vue environnemental, le projet veillera à ne pas favoriser l'augmentation directe de l'effort de pêche. L'intervention proposée est axée sur les étapes après-captures, telles que la valorisation des produits de la pêche artisanale, comme mécanisme pour l'accroissement de la valeur ajoutée de ces produits et donc des gains financiers. Elle devrait aussi contribuer à la valorisation des rejets, sous-produit valorisable. La valorisation est aussi un moyen de limiter l'utilisation des captures à des fins de fabrication de farines et ainsi de favoriser l'utilisation de la production à but d'alimentation humaine. En outre, bien que les femmes ne soient pas présentes dans la phase d'exploitation, elles sont très actives dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques et jouent un rôle très significatif. Néanmoins, la plupart des coopératives de transformation ne sont pas suffisamment structurées.

Par conséquent, les femmes seront des bénéficiaires au sein des coopératives de transformation. Également, le projet appuiera le dialogue social et les conditions du travail dans le secteur.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Chaque entité, la GIZ et l'OIT, signera une convention de délégation avec l'Union européenne. Le projet se développera en suivant une logique de coordination entre les deux organisations.

Il n'est pas envisagé de conclure une convention de mise en œuvre spécifique à l'action avec les partenaires nationaux, s'agissant d'un projet de mise en œuvre directe par la GIZ et l'OIT.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de 48 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 4 mois à partir de la signature du contrat.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La stratégie du projet pour promouvoir la création d'emplois afin d'accroître les opportunités économiques des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche s'articule autour de trois (3) priorités complémentaires :

- 1) l'amélioration des mécanismes de gouvernance du secteur de la pêche pour consolider la filière comme source clé de création d'emploi décent;
- 2) la promotion de l'employabilité des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche, tout au long de la chaîne de valeur, à travers le renforcement de leurs capacités par des formations insérantes ; et
- 3) l'amélioration de la performance du secteur de la pêche artisanale comme source de création d'emplois décents pour les jeunes et potentiels migrants dans la valorisation des produits halieutiques.

L'implication de chaque organisation dans les activités est détaillée dans le point 4.3. Résultats escomptés et principales activités.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant en milliers EUR		
	Contribution du Fonds Fiduciaire	Délégué à GIZ	Délégué à l'OIT
1) Amélioration des mécanismes de gouvernance du secteur de la pêche pour consolider la filière comme source clé de création d'emploi décent;	1 688 363	1 025 000	663 363
2) Promotion de l'employabilité des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche, tout au long de la chaîne de valeur, à travers le renforcement de leurs capacités par des formations insérantes ;	2 386 754	0	2 386 754
3) Amélioration de la performance du secteur de la pêche artisanale comme source de création d'emploi décent pour les jeunes et potentiels migrants dans la valorisation des produits halieutiques.	7 395 988	5 215 000	2 180 988
Gestion/coordination (y compris les coûts indirects) NB ¹	2 147 040	1 228 962	918 077
Communication et visibilité	254 546	139 607	114 939
Evaluations et audits	1 27 309	69 823	57 487
Imprévus			
Total de la contribution du Fonds Fiduciaire	14 000 000	7 678 392	6 321 608

NB¹ Ce montant inclut les frais direct de coordination du projet, les frais de sécurité nécessaires du au contexte et les coûts indirects (7%)

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La mise en œuvre du projet s'effectuera sur la base de la structure suivante :

- **Un Comité Directeur (CD)** qui fournit les directives visant à la mise en œuvre de l'ensemble du programme. Il est en charge de déterminer les besoins et les priorités et de guider la mise en œuvre des activités identifiées dans les objectifs immédiats du projet. Il agira également comme conseiller, révisera et supervisera périodiquement les avancées du programme. Le CD se rassemblera tous les six mois pendant l'activité du programme et sera constitué par les représentants suivants : Ministère de la Pêche et

de l'Économie Maritime (Président), Académie Navale, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration, Organisations d'employeurs et de travailleurs, Délégation de l'Union européenne en Mauritanie, Représentant de la GIZ/Mauritanie et Coordinateur Résident des Nations Unies.

Les coordonnateurs, voire CTP de la GIZ et de l'OIT feront fonction de secrétariat du CD. La composition et les tâches du CD seront révisées et discutées lors des premières réunions. Le dispositif de gestion s'effectuera sur la base de deux unités de gestion indépendantes et coordonnées qui seront structurées comme suit :

A. Unité OIT

- **Conseiller Technique Principal (CTP) :** un/e expert/e long terme sera en charge de l'exécution du projet et du renforcement technique et sera sélectionné en accord avec l'Union Européenne. Elle/Il travaillera sous la supervision de l'OIT et s'appuiera sur les directives du CD. Il aidera à l'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche et fournira de l'assistance technique sur les questions relatives aux conditions de travail, à l'insertion et au renouveau de la formation au sein du dispositif national. Elle/Il sera assistée/é par une équipe technique. Le CTP aura les responsabilités suivantes: coordonner les intrants des spécialistes et fournir des conseils techniques aux autorités ; préparer des rapports d'avancement ainsi qu'organiser des évaluations à mi-parcours ; superviser le travail des professionnels nationaux ; assurer la remise des activités du programme et surveiller les dépenses du budget ; et assurer que les résultats, les directives du projet, les normes de qualité, la mise en œuvre des activités et des prestations requises soient conformes au document de projet, à une gestion axée sur les résultats ainsi qu'aux règles et règlements financiers de l'UE.
- **Assistant technique (AT).** Le AT apportera de l'expertise technique long terme permettant d'atteindre les résultats pour chacun des objectifs. La mission spécifique du AT consiste en un appui technique au programme d'étude aussi bien pour garantir la durabilité du point de vue environnementale et des compétences de la main d'œuvre ainsi que du renforcement des coopératives dans une logique de chaîne de valeur.
- **Experts et consultants.** L'expertise internationale sera fournie afin de faciliter l'échange des connaissances et des pratiques institutionnelles ainsi que la formulation de perspectives comparatives des politiques et programmes relatifs à l'emploi. La planification, le suivi et le support technique des activités et des intrants du projet seront soutenus par l'OIT. Ils fourniront également des intrants techniques et de coordination globale pour le projet, en appuyant le CTP et le AT en termes de conseil, de formation et autres services techniques. Des consultants internationaux seront identifiés pour la fourniture de services et d'expertise ad-hoc.
- **Support administratif et financier.** Composé d'un responsable administratif et financier et d'un chauffeur.

B. Unité GIZ (leader de la mise en œuvre)

- **Coordonnateur de Programme.** Gestion des ressources humaines, gestion des finances, gestion des contrats, gestion des équipements, gestion organisationnelle, communication et visibilité, suivie évaluation du programme et *reporting*.
- **Conseiller technique** en pêcheries, Spécialiste expert technique international, régional et national, représentation du chef du programme, suivie évaluation du programme

- **Conseiller technique.** Responsable pour la mise en œuvre du programme des ressources humaines, gestion des finances, gestion des contrats, gestion des équipements, gestion organisationnelle, suivie évaluation du programme et *reporting*.
- **Responsable administrative et financière.** Gestion administrative et financière, suivi budgétaire, contrôle interne, révision, rapport financier, gestion des ressources humaine, comptabilité et gestion d'équipement.
- **Expert national en pêcheries.** Spécialiste matière national, correspondant des institutions partenaires et suivie évaluation du programme et *reporting*.

C. Cellule de coordination GIZ/OIT

Cette unité sera dirigée par le Coordonnateur de Programme (GIZ) et le Conseiller Technique Principal (OIT) et rassemblera les responsables techniques pertinents. La cellule se réunira au moins une fois par mois, afin de garantir une coordination très étroite entre les deux institutions au niveau opérationnel.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'organisation. À cette fin, il doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

Le projet procédera également à une évaluation interne à mi-parcours du programme (auto-évaluation).

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et les cibles du projet.

Liste d'acronymes

AECID	Agence Espagnole de Coopération International au Développement
AFD	Agence Française de Développement
ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CQFMP	Centre de Qualification et de la Formation aux Métiers de la Pêche
ENEMP	École Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches
FLPA	Fédération Libre de la Pêche Artisanale
FMM	Fédération des Mareyeurs de Mauritanie
FNP	Fédération Nationale de la Pêche
FNPA	Fédération Nationale de la Pêche Artisanale
FITI	Initiative de transparence dans le secteur de la pêche
GERME	Gérez mieux votre entreprise
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GIZ GmbH (Coopération technique allemande)
GUEP	Groupe Pêches de l'Union Européenne
IMROP	Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches
INAP-FTP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
ISM	Institut des Sciences de la Mer
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Coopération financière allemande)
KOICA	Coopération japonaise
MEFPTIC	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication
MFPTMA	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Modernisation de l'Administration
MPE	Micro et petites entreprises
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Économie
OIT	Organisation International du Travail
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire de la Pêche et de l'Aquaculture
PASA	Projet d'Appui à la Pêche Artisanale
PDA	Point de débarquement aménagé
PME	Petites et moyenne entreprises
PPTD	Programme de Promotion du Travail Décent
PTF	Partenaires Techniques et Financières
SAE	Services d'appui aux entreprises
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée

SEWOH	Un seul monde sans faim
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution du Poisson
SAE	Services d'Appui aux Entreprises
TREE	Formation pour le Renforcement de l'Autonomie Économique des populations Rurales
UE	Union européenne
VMS	Système de surveillance des navires par satellites
WARFP	West African Regional Fisheries Program

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	x	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	x	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	x	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	x
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	x	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	x
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'emplois créés tout au long de la chaîne de valeur (transformation et valorisation) 2. Nombre de points de débarquement aménagés (PDA) créés 3. Quantité des produits halieutiques valorisés et commercialisés 4. Pourcentage des femmes ayant accès à un travail décent tout au long de la chaîne de valeur (transformation et valorisation) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 13.000 (NB¹) 2. 0 (NB²) 3. 23 300 t/an 4. Données non disponibles <p>NB¹. Ce chiffre reflète le nombre d'emplois directs existants dans la transformation et valorisation des produits halieutiques en Mauritanie (2013-14) NB² En ce moment, aucun point de débarquement aménagé pour la valorisation et transformation des produits halieutiques n'est actif</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. 17.000 (NB¹) 2. 4 3. 46 600 t/an 4. 20% de femmes <p>NB¹. Le projet contribuera aux 10% du potentiel de création d'emploi estimé par le gouvernement dans son stratégie sectorielle qui vise créer 44.000 emplois. C'est-à-dire, <u>4000 emplois</u> directs seront créés.</p>
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	Objectif spécifique: Promouvoir la création d'emplois dans le secteur de la pêche pour accroître les opportunités économiques des jeunes et potentiels migrants et stabiliser la population au niveau local	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre des bénéficiaires travaillant dans des Points de Débarquement Aménagés 2. Pourcentage des diplômés ayant un travail décent lié aux compétences acquises dans les formations mises en place par le projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucun 2. 60 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 800 2. 85%

Résultats	<p>Résultat 1 Le cadre institutionnel responsable de la gestion de la pêche est renforcé et des nouvelles normes législatives sectorielles sont développées pour assurer la création d'emploi décent et la gestion durable de la ressource</p> <p>Résultat 2 L'offre de formation nationale est renforcée, adaptée aux besoins locaux et permet l'insertion effective de demandeurs d'emploi.</p> <p>Résultat 3 Un réseau de micro-pôles de transformation et de valorisation (points de débarquement aménagés), répartis le long de la côte est créé et permet d'accroître la capacité de transformer, conserver et valoriser les produits de la pêche, tout en assurant les conditions sanitaires conformément aux normes</p>	1. Nombre des spécialistes techniques fonctionnaires renforcés	1. 400	1. 200 (NB ¹)
		2. Nombre de normes sectorielles et textes législatifs améliorés par des experts	2. 127	2. 10 (NB ²)
		3. Nombre de curricula de formation mis en place ou améliorés	3. – (NB ¹)	3. 7
		4. Nombre de mécanismes de gestion micro-pôles de développement halieutique en place	4. 0 (NB ²)	4. 4
		5. Nombre de coopératives renforcées et recevant des stagiaires à fin de la formation	5. 100	5. 20 (NB ³)
		6. Nombre de travailleurs qui améliorent leurs conditions de travail	6. 0	6. 4 000
		<p>NB¹. Il n'est pas possible de déterminer à l'avance le nombre de curricula tout au long de la chaîne de valeur.</p> <p>NB². Les mécanismes de gestion des points de débarquement aménagés (PDA) sont liés à ces infrastructures, aucune PDA n'est pas actif au pays au présent.</p>	<p>NB¹. 50% des spécialistes techniques renforceront leurs capacités.</p> <p>NB² 10 textes législatifs sur 127 existants seront améliorés</p> <p>NB³ Sur un nombre total (approximatif) de 100 coopératives opérant dans le secteur, 20 participeront au Projet en accueillant des stagiaires sortant des formations</p>	